



Bruxelles, le 19 décembre 2005  
COPAS (05) RWE/DS PV 205

**COMPTE RENDU DE LA 205 EME REUNION  
DU COMITE PARITAIRE DES ACTIONS SOCIALES (COPAS)**

---

**Tenue à Bruxelles le 13 décembre 2005**

La séance est ouverte à 9h45', le quorum est atteint.

**I. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté

**II. Adoption du compte rendu de la 204<sup>ème</sup> réunion**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité avec les corrections suivantes :

Page 5 : haut de page, remplacer les bullet points par le texte suivant :

Il y aura une assistance juridique de la part de la Commission par le biais de son avocat conseil. Une campagne d'information sera lancée au sujet des cercles de loisirs sur base de publications et de brochures, distribuées à tous les fonctionnaires et agents. Il y aura également des articles publiés dans Commission en Direct et sur le Web.

Page 5 : en bas de page, remplacer « aux OSP » par « au CLP »

Page 8 : dernière ligne, remplacer « handicapés » par « personnes atteintes d'un handicap »

**III. Suivi des travaux**

Ce point est reporté à la 206<sup>ème</sup> réunion.

**IV. Information par Mme de Solà sur :**

- (1) Le projet de communication sur une stratégie pour le bien-être au travail
- (2) Le projet de décision de la Commission sur l'implémentation d'une politique harmonisée d'hygiène et de sécurité au travail
- (3) Le projet de communication à la Commission relative à la politique en matière d'absences pour raisons médicales et en matière d'invalidité
- (4) Le harcèlement

***Ces quatre documents sont actuellement en consultation interservices.***

- (5) Le projet de plan de travail 2006 de l'ADMIN C

**Les documents sont présentés par vidéo projection aux membres et commentés par Mme SCHWAB. (voir annexe 1)**

**M. ADURNO :** applaudit la stratégie présentée tout en souhaitant que les politiques nous donnent les moyens de mettre en pratique ces bonnes intentions.

**M. DE MEERLEER :** félicite pour l'exposé clair et synthétique. Il soulève néanmoins quelques questions sur les aspects de mise en œuvre concrets et, notamment de qualité de vie touchant l'ergonomie et la luminosité qui ont un impact certain sur le bien-être. Certains membres du personnel ne se sentiraient pas entendus par l'Institution et adressent des demandes au CLP à ce sujet. Il signale également que le flexitime serait apparemment mis en œuvre de façon différente selon les DG.

**MME SCHWAB :** confirme que toutes les réponses se trouvent dans les quatre documents de base.

**MME ALLEGRA :** présente le projet de texte de la Décision sur le harcèlement moral et sexuel, également avec des diapositives (voir annexe 1)

**LA PRESIDENTE :** remercie MMES ALLEGRA et SCHWAB pour leur présentation. Elle souligne, qu'il est fort important de voir que la Commission a fait inclure la prévention et le harcèlement dans son nouveau Statut.

Il va sans dire qu'en ce qui concerne le harcèlement, nous sommes au début d'un phénomène de société et que les mécanismes de protection se mettent en place petit à petit.

**M. ADURNO :** pense qu'il faut surtout mettre l'accent sur la prévention. Pour ce faire il suggère d'engager plusieurs médiateurs indépendants ainsi que des assistants sociaux de différentes cultures.

**M. DE MEERLEER** : remarque qu'il est plus difficile de définir le harcèlement lorsque différentes cultures sont mises en contact mais espère que l'on se base néanmoins sur les définitions internationales de ce qu'est le harcèlement (quel que soit sa forme).

**MME ALLEGRA** : confirme que toutes les différences culturelles et autres ont été reprises dans le projet de texte.

**LA PRESIDENTE** : Informe le Comité sur l'évaluation en cours du service médical pour les 3 sites Bruxelles, Ispra et Karlsruhe. L'objectif est de connaître les points à améliorer face aux nouveaux défis en matière de nouvelles ressources. Le Comité du Personnel sera pleinement associé à cette étude dont on espère un résultat final pour fin 2006.

Elle revient brièvement sur le projet de texte concernant l'absentéisme pour raison médicale. Il est prévu de séparer le contrôle médical et la médecine institutionnelle ainsi que le renforcement de la médecine préventive.

On constate que seulement 1/3 du personnel se présente à la visite médicale annuelle. Il manque aussi des spécialistes de la nutrition pour aider le personnel à préserver sa santé.

Elle signale également la création d'un nouveau service qu'elle présidera: le COMPASS (Coordination of Medical, Psychological, Administrative and Social Support). Ce service est appelé à donner assistance au personnel en difficulté après une longue absence pour maladie ou invalidité afin qu'il soit réhabilité et réintégré. Il doit aussi pouvoir demander la mutation dans les services.

**MM. DE MEERLEER et ADURNO** : sont d'avis que la Commission s'est servie de l'invalidité comme instrument de dégageant par le passé et surtout lors de la réforme.

**M. VILLANUEVA** souligne que l'accroissement des taux d'invalidité pour les années 2002 et 2003 devrait être interprété en tenant compte du contexte de l'époque qui correspondait à celui des exercices de dégageant.

**LA PRESIDENTE** signale que la Commission a le taux d'invalidité le plus bas de toutes les Institutions. Un rapport de la Cour des Comptes de 2002 n'a pas décelé de fraude au sujet de l'absentéisme et de l'invalidité mais a constaté une absence de mesures de prévention et de coopération entre l'administration et les services médicaux. C'est la raison pour laquelle une nouvelle approche s'impose.

**M. EDWARDS** : se déclare choqué par le fait que seulement un tiers du personnel se soumet à l'examen médical annuel. Il estime que statistiquement, un nombre important de maladies grave risque de ne pas être découvert à temps avec des conséquences parfois dramatiques pour les patients et de grands frais pour l'Institution. Il est dans l'intérêt de la Commission que tous les fonctionnaires se conforment à cette obligation statutaire et se rendent à cet examen.

**M. DE MEERLEER** : plaide pour une meilleure coopération entre la médecine préventive et la Caisse de maladie. Il estime aussi qu'il est nécessaire d'avoir une meilleure prise en charge des médecines alternatives (remboursement des consultations et des médicaments).

Il faudrait renforcer le rôle du service social en cas de maladie de personne isolée.

**LA PRESIDENTE** résume brièvement le projet de texte sur la sécurité et l'hygiène. Cette décision reprend les règles strictes des obligations existantes en la matière. La DG BUDG a provisoirement suspendu son avis à cause d'un problème budgétaire mais on espère que le texte passera en Commission le 25 janvier.

En 2006, le programme de travail de l'ADMIN C comportera une communication au sujet des familles ayant un enfant handicapé à charge, un accord (partenariat) avec les anciens fonctionnaires, la finalisation du texte sur la refonte des comités paritaires ainsi que le texte sur l'assurance dépendance.

**M. DE MEERLEER** estime que le dossier de l'assurance dépendance devrait être traité en évaluant et si nécessaire séparant les deux aspects que sont l'âge et le handicap.

**M. ROSELLO** déclare qu'il faut commencer par définir ce qu'est une personne dépendante, ce sont les handicapés et les personnes âgées dans certaines conditions.

Il a consulté tous les documents disponibles mais il manquait une étude actuarielle.

Il existe une étude faite par Eurostat.

Le cabinet a été consulté au sujet d'une éventuelle prise en compte de l'assurance dépendance mais une modification du Statut est exclue. La Commission ne pourra donc pas participer et l'assurance sera volontaire.

**M. ADURNO** estime qu'il n'y a pas de bien-être au travail sans une bonne politique de sécurité et d'hygiène. Ce service ne peut pas être décentralisé il doit rester sous la responsabilité de la DG ADMIN.

La politique immobilière quant à elle a une influence énorme sur le bien-être du personnel. Voyez la dispersion des immeubles.

## **V. Rapport d'activité 2004 de l'ADMIN C5 (USHT)**

**M. CALVO** fait la présentation du rapport d'activité de son Unité.

**Le document a été transmis aux membres par le Secrétariat**

## **VI. Cercle Equestre : demande de subvention**

**M. MERLETTI** présente la demande du cercle équestre pour une aide supplémentaire. Le cercle a déjà bénéficié en 2005 d'un subside de 1.250 €.

**LA PRESIDENTE** : indique que pour 2006 la subvention pour tous les cercles de loisirs s'élèvera à 40.000 € (elle était de 35.000 € en 2005) plus une aide pour les transformations des statuts des cercles en ASBL. .

Après en avoir délibéré, les membres du COPAS estiment que le Cercle équestre a déjà reçu une subvention et qu'une aide supplémentaire entraînerait des requêtes d'autres Cercles. Par conséquent, il ne peut être donné suite à cette demande.

## **VII. FOYER VM2 – cercles de loisirs : problèmes d'accès**

**M. EDWARDS** présente les deux aspects du problème :

1. Les cercles de loisirs se réunissent le soir au bâtiment Van Maerlant. Or, à 23h00 le gardien de service éteint les lumières et ferme la porte, pendant que les membres de certains cercles sont encore à l'intérieur. Ils doivent alors appeler la sécurité, qui envoie un gardien pour ouvrir la porte. Mis à part le désagrément, on peut se poser des questions au sujet de la sécurité en cas d'incendie.

2. L'ascenseur ne s'arrête pas au premier étage, ce qui pose des problèmes considérables aux personnes âgées ainsi qu'aux personnes souffrant d'un handicap. Il s'agit d'une mesure de sécurité dépassée puisqu'il n'y a plus de membre de la Commission actuellement dans ce bâtiment.

**LA PRESIDENTE** demande au Secrétariat de rédiger un **AVIS** à l'attention du **DG** de l'**ADMIN** afin que l'Administration donne instruction au service compétent pour que le bâtiment **VM2** reste ouvert les soirs où des cercles de loisirs y ont leurs activités jusqu'à minuit. De faire le nécessaire pour que l'ascenseur donnant accès aux locaux des cercles de loisirs puisse s'arrêter au premier étage. (Annexe 2)

## **VIII. AFPE – AIACE**

**Mme THEATRE** informe les membres sur les deux organisations d'anciens fonctionnaires : l'**AIACE** et l'**AFPE**. La Commission a signé un accord avec l'**AIACE** sur base de sa représentativité, cette organisation compte plus de 7000 membres. L'**AFPE** compte 700 membres. L'**ADMIN C1** a tenté d'arriver à une fusion entre les deux organisations mais l'**AFPE** a refusé, celle-ci souhaitant également être reconnue. La Commission quant à elle ne souhaite avoir qu'un seul interlocuteur.

**LA PRESIDENTE** rappelle que la Commission signera un nouveau partenariat avec les anciens en 2006, il faudra par conséquent trouver une solution. Le point figurera parmi les points permanents du **COPAS**.

**M. ADURNO** estime qu'on ne peut négliger une organisation représentant 700 membres comme c'est le cas pour l'AFPE. Il indique que cette organisation est très active dans le domaine social et encourage le bénévolat. Il demande à ce qu'un dossier soit présenté au COPAS afin d'en débattre objectivement.

**Mme THEATRE** ajoute que l'AIACE est active dans 12 pays, tandis que l'AFPE est essentiellement active à Bruxelles. Il est connu que 40% des pensionnés restent à Bruxelles et en Belgique tandis que 60% quittent le pays.

**LA PRESIDENTE** déclare que l'ADMIN C1 lancera une réflexion approfondie sur la politique à suivre pour les anciens. Le COPAS sera tenu informé.

#### **IX. Foyer**

**Visite prévue l'après-midi sur place.**

#### **IX. Etat des lieux de l'Action 56**

**Ce point sera traité lors de la 206<sup>ème</sup> réunion**

#### **X. Projet du nouveau règlement du COPAS**

**Ce point sera traité lors de la 206<sup>ème</sup> réunion.**

#### **XI. Calendrier des réunions du COPAS pour 2006**

**Le Secrétariat fera parvenir une proposition de dates aux membres.**

**LA PRESIDENTE** clôture la réunion à 13h00 et déclare que les points non traités seront mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

**Roy EDWARDS**

**Pour le Secrétariat du COPAS**

**Annexes 2**